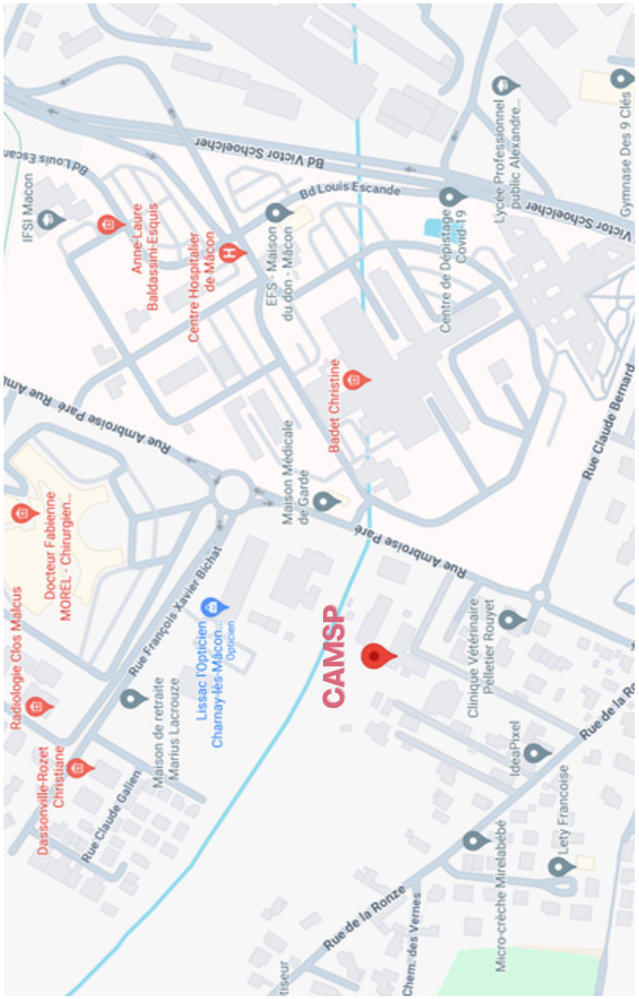
Horaires secrétariat

Lundi :
08h15 - 12h00
13h00 - 18h00

Du mardi au jeudi :
8h15 - 12h00
13h00 - 17h15

Vendredi :
8h15 - 12h00
13h00 - 17h

Plan d'accès



Siège Social
18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE
www.pep71.org

UNE ASSOCIATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE

CAMSP

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

Pôle Intervention Précoce



CAMSP
Espace d'activité Ambroise Paré
49 rue Ambroise Paré
71850 CHARNAY-LES-MACON
03.85.21.05.95
camsp.macon@pep71.org

Missions

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est un service qui accueille les enfants de 0 à 5 ans et de sa famille en situation de handicap ou présentant un risque de handicap.

Ce service a pour mission :
(décret n°76-389 du 15 avril 1976, annexe 32 bis)

- D'assurer le plus précocement possible un diagnostic des déficiences et handicaps,
- De dispenser un suivi en cure ambulatoire,
- De conduire des rééducations précoces,
- D'assurer un accompagnement des familles,
- D'organiser des actions de prévention en travaillant en partenariat avec le réseau institutionnel ou de professionnels du territoire.

Principe de base

- Intervenir aussi précocement que possible.
- Travailler avec l'environnement de l'enfant (famille, garderie, école, ...)

Fonctionnement

LE PARCOURS AU CAMSP :

Admission :
L'accueil des enfants de moins de trois ans en situation de handicap sera priorisé afin d'apporter une réponse adaptée dans un parcours sans rupture.
Les parents d'enfants de moins de trois ans qui prennent contact avec nos services seront reçus sans délai.
L'accueil des enfants de trois à quatre ans se fera en fonction des places disponibles en accompagnement.
L'accueil des enfants de quatre à cinq ans n'aura lieu que pour mettre en œuvre une phase de bilan diagnostic afin de proposer une orientation vers des services extérieurs.

Diagnostic :
1er accueil : les parents et l'enfant seront reçus par un professionnel qui recueille la demande.
Après signature du Document Individuel de Prise en Charge, une phase d'observation pour les enfants de moins de trois ans se mettra en œuvre et une phase de bilan pour les plus de trois ans.
Après la synthèse de l'ensemble des observations, une restitution orale permettra de construire avec les parents un projet individualisé d'accompagnement si le CAMSP est le service qui correspond aux besoins de l'enfant.

Accompagnement :
L'accompagnement au CAMSP ne pourra pas aller au-delà des 5 ans de l'enfant. Cette fin d'accompagnement sera discutée avec les parents tout au long du parcours pour mettre en œuvre les relais si besoin.
Ces relais s'organiseront dès la sortie du CAMSP pour éviter les ruptures de parcours.

Qui finance ?

Les soins sont pris en charge à 100% par le budget du service (financement de la CPAM sous contrôle de l'ARS et Conseil Départemental).

Équipe pluridisciplinaire

Notre équipe est constituée de :

- Médecins : pédopsychiatre, pédiatre,
- Psychologues et neuropsychologue,
- Psychomotriciennes,
- Orthophonistes,
- Assistant de service social,
- Éducatrice Spécialisée, Éducatrice de jeunes enfants
- Secrétaires et comptable,
- Agents de service intérieur,
- Directrice adjointe,
- Directeur